

Observatoire des ports de plaisance

Septembre
2015

Ports maritimes

L'observatoire des ports de plaisance met à disposition les données issues de l'enquête nationale à laquelle 388 ports maritimes ont été associés. Elles mettent en valeur de forts contrastes régionaux qui se déclinent aussi selon les tailles de ports. L'étude complète est disponible sur le site du MEDDE, à la rubrique plaisance et loisirs nautiques.

L'observatoire dresse un panorama des capacités, des équipements et des services par façades maritimes.

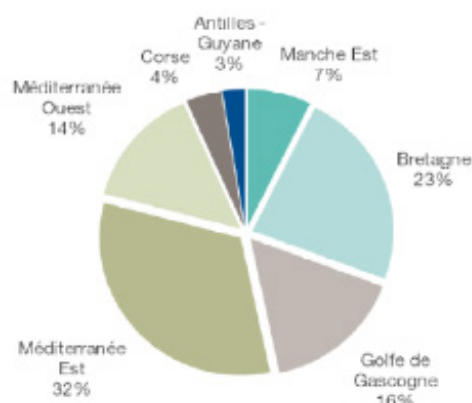
388 ports maritimes

187 600 emplacements

Nombre de ports maritimes par façade



Répartition des emplacements dans les ports maritimes par façade



Les résultats publiés sont établis à partir des résultats des enquêtes de 2010, 2011 et 2013. L'enquête a été adressée à un panel de 388 ports avec un taux de retour de 78 % pour les ports maritimes. Les ports lacustres et les zones de mouillage ne sont pas pris en compte à ce stade du développement de l'Observatoire des ports.

Répartition des ports par taille

Les ports sont répartis en 4 catégories de taille permettant d'analyser les niveaux d'équipements (aires techniques, de carénages, sanitaires, ...) ou de services (point info, commerces, vidéo surveillances, ...).

Un tiers des ports les plus grands concentrent deux tiers des emplacements.

La capacité nationale moyenne des ports est de 484 emplacements à flots.

	Nombre d'emplacements	Taille moyenne
Ports de petite capacité	20 à 199	117
Ports de capacité moyenne	200 à 499	328
Ports de grande capacité	500 à 999	716
Très grands ports	1000 et plus	1616

Nuitées en escale (hors contrats permanents)

	HORS SAISON	EN SAISON	TOTAL ANNUEL	
Manche Est	33 000	85 000	118 000	3%
Bretagne	267 000	492 000	759 000	19%
Golfe de Gascogne	185 000	295 000	480 000	12%
Méditerranée Ouest	119 000	151 000	270 000	7%
Méditerranée Est	1 094 000	965 000	2 059 000	51%
Corse	43 500	112 000	155 500	4%
Antilles-Guyane	144 000	75 000	219 000	5%
Total	1 885 500	2 175 000	4 060 500	100%

92% des contrats d'emplacement sont permanents.

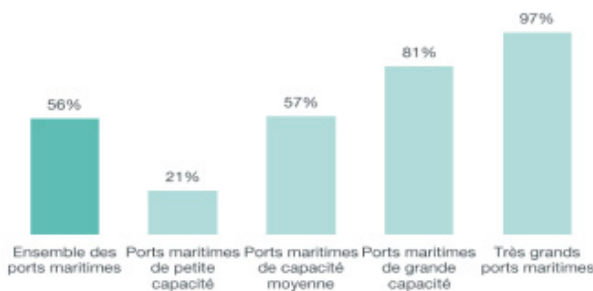
Equipements, services et emplois

Plus de la moitié des ports maritimes disposent d'une aire de carénage aux normes. La solution du terre plein a été adoptée par 88 % de ces ports.

78 places de port génèrent en moyenne 1 emploi permanent.

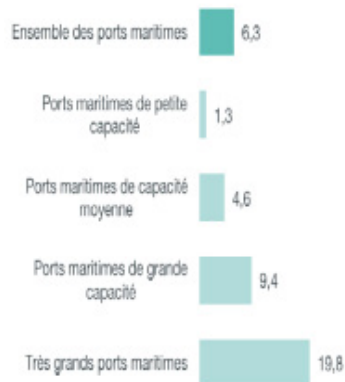
Proportions de ports disposant d'une aire de carénage aux normes

Base : Ensemble des ports



Nombre moyen de salariés permanents en EQTP par port

Base : Ensemble des ports



Ports maritimes

2 400 salariés permanents en France

Prochaine étape : le dragage des ports

L'observatoire des ports de plaisance renouvellera l'enquête tous les 3 à 4 ans. Il procédera aussi à de courtes enquêtes annuelles sur des thématiques ciblées qui permettent d'approfondir des sujets nécessitant une expertise et répondant à des besoins émergents.

L'« enquête 2015 » porte sur le dragage des ports de plaisance. Lancée en octobre, ses résultats seront présentés au salon nautique.

L'observatoire national des ports de plaisance mis en œuvre par la direction des affaires maritimes (mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques) du MEDDE est un outil national de référence. Il complète les études régionales existantes sans s'y substituer.

Direction générale des infrastructures des transports et de la mer

Direction des affaires maritimes

Mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques

Adresse
Tour Séquoia,
92055 La Défense

Téléphone :
(33/0) 1 40 81 28 19

Télécopie :
(33/0) 1 40 81 28 93

DGITM-COM-2015-06-26-MNP

Pour en savoir plus :
observatoireportsdeplaisance@developpement-durable.gouv.fr